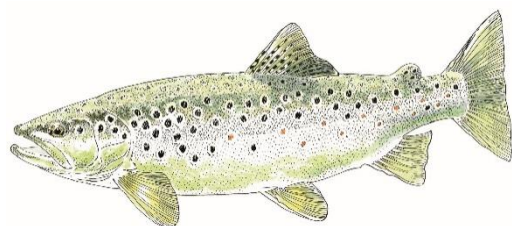
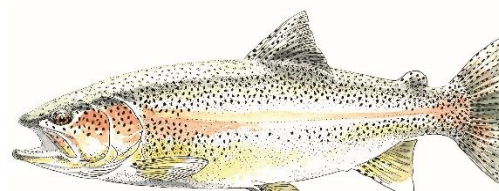


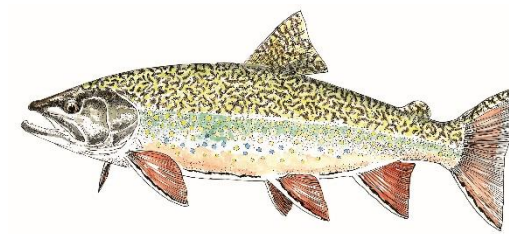
# CALENDRIER DES LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2018



Truite fario (TRF)



Truite Arc-en-ciel (TAEC)



Saumon de fontaine (SDF)

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
<b>SECTEUR NORD</b>						
Le Curé	2 <sup>ème</sup>	Bouhet	Carpe Aunisienne	150 kg	100 kg à l'ouverture + 50 kg une semaine après l'ouverture.	TAEC
Canal de Marans à La Rochelle		Ecole de voile de Marans	Gaule Marandaise	150 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
La Gères		Secteur de Rompsay	Gardon Rochelais	175 kg	1 lâcher de 75 kg à l'ouverture et 2 x 50 kg semaines 12 et 16.	
Le Virson		Saint-Germain-de-Marencennes, lieu-dit Tric-Trac	Gardon Aigrefeuillais	205 kg	60 kg à l'ouverture et 4 x 30 kg semaines 11, 12, 14 et 15 + 1 lâcher de 25 kg semaine 16	TAEC, TRF, SDF
		Douves de Surgères		30 kg	1 lâcher le 1 <sup>er</sup> mai.	TAEC
	Aigrefeuille d'Aunis (Aval du Lac de Frace, près du parking du lac)		145 kg	40 kg à l'ouverture et 4 x 20 kg semaines 11, 12, 14 et 15 + 1 lâcher de 25 kg semaine 16	TAEC, TRF, SDF	
<b>SECTEUR EST</b>						
La Boutonne	1 <sup>ère</sup>	St-Séverin/B, Dampierre/B, Coivert, Blanzay/B, St-Pierre de l'île, Nuailly/B.	Vairon Boutonnais	940 kg	400 kg à l'ouverture + 200 kg le 31/03 + 200 kg le 14/04 + 140 kg le 27/04.	TRF, TAEC
		De Nuailly/B. à St-Jean d'Angély (pont du Faubourg Taillebourg)	Pêcheurs Angériens	800 kg	600 Kg à l'ouverture + 200 kg semaine 12	TRF
	Aire de loisirs d'Antezant	210 kg		3 x 70 kg semaines 14, 16 et 18	TAEC, SDF	
	2 <sup>ème</sup>	Saint-Jean d'Angély : du Quai St-Jacques jusqu'au Plan d'eau de Bernouet		300 kg	150 kg à l'ouverture + 150 kg le dimanche 13 mai	TAEC
La Nie	1 <sup>ère</sup>	Néré, St-Pierre-de-Juillers, St-Martin-de-Juillers, Varaize, Fontenet, St-Julien-de-l'Escap	Pêcheurs Angériens et Truites des Touches	120 kg	120 kg répartis en 1 seule fois pour l'ouverture sur tout le cours d'eau.	TRF, SDF
L'Antenne		De Cressé à l'ouvrage de Bagnizeau	Truite des Touches	650 kg	350 kg à l'ouverture + 150 kg 1 mois après l'ouverture (avril) + 150 kg 2 mois après l'ouverture (mai)	TRF, TAEC
		De la mairie des Touches-de-Périgny jusqu'à l'embranchement de la Barbarelle à Bagnizeau		320 kg	4 x 80 kg semaines 12, 14, 16 et 18	
Le Briou		De l'ouvrage de Bagnizeau au Seure	Gaule Mathalienne	700 kg	440 kg à l'ouverture + 90 kg semaine 13 + 90 kg semaine 15 + 80 kg semaine 17.	TAEC, TRF, SDF
La Gravouse		Lieu-dit Archambaud (Matha)		240 kg	6 x 40 kg semaines 10, 13, 15, 17, 19 et 21.	TAEC
La Saudrenne		De Saint-Ouen-La-Thène à Prignac		440 kg	300 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 13 + 50 kg semaine 15 + 40 kg semaine 17.	TAEC, TRF, SDF
La Veine-Froide		Courcerac, Blanzac-les-Matha et environs		120 kg	80 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 13 + 20 kg semaine 15.	
Le Dandelot		La Brousse, Aumagne, Blanzac-les-Matha, Courcerac et environs				
L'Auriou		Aujac et environs				
Le Migron		Authon-Ebéon et environs				
Bras de l'Archère (Vieille Antenne)	Aujac					
	Migron, Le Seure et environs					
	Le Seure					
<b>SECTEUR OUEST</b>						
La Seudre	2 <sup>ème</sup>	Lieux-dits Le Moulin du Port et La Foy (Cravans)	Seudre-Atlantique	130 kg	40 kg à l'ouverture et 3 x 30 kg les 24/03, 31/03 et 14/04.	TAEC, TRF
		Saint-André-de-Lidon		60 kg	1 lâcher à l'ouverture au pont de St-André-de-Lidon.	
		Lieux-dits Les Châtelards et Chanteloube (Meursac)		70 kg	50 kg au pont des Châtelards et 20 kg au pont de Chanteloube pour l'ouverture.	
		Lieux-dits Charloteau et l'Île (Corme-Ecluse)		60 kg	40 kg au pont de l'Île et 20 kg à Charloteau pour l'ouverture.	
		Lieux-dits Trois-Doux et La Jacqueline (Le Chay/Saujon)		160 kg	70 kg à l'ouverture (30 kg à Trois-Doux et 40 kg au pont de La Jacqueline) et 3 x 30 kg les 24/03, 31/03 et 14/04.	
Canal Charente-Seudre	Port du Lindron à Marennes	Gaule Marennaise	250 kg	150 kg à l'ouverture + 100 kg 1 semaine après l'ouverture.	TAEC	
La Trézence	De Migré à St-Loup	Gardon Boutonnais	460 kg	260 kg à l'ouverture + 200 kg 3 semaines à 1 mois après l'ouverture	TAEC, TRF, SDF	
La Soie	Chantemerle-sur-la-Soie		40 kg	1 lâcher à l'ouverture		

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
<b>SECTEUR CENTRE</b>						
Le Bramerit	1 <sup>ère</sup>	Du pont du Lieu-dit Chez Ferret au pont de la RD 114 (St-Savinien)	Mouche de St-Savinien	380 kg	80 kg à l'ouverture et 6 x 50 kg semaines 12, 14, 16, 18, 20 et 22.	TRF, TAEC, SDF
	2 <sup>ème</sup>	Aval pont de la RD 114 (St-Savinien)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAEC
Le Coran	1 <sup>ère</sup>	De Saint-Bris-des Bois à la confluence avec la Charente	Pêcheurs Saintongeais	650 kg	350 kg à l'ouverture + 300 kg semaine 13	TRF
		Des Bujoliers à Saint-Sauvant		150 kg	5 x 30 kg semaines 16, 18, 20, 22 et 24	
Le Bourru	2 <sup>ème</sup>	Lieu-dit Bourru, entre RN 141 et RD 24		60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 13	TAEC
L'Arnoult		Luchat – La Clisse		100 kg	50 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 13	
<b>SECTEUR SUD</b>						
La Seugne	2 <sup>ème</sup>	Lieu-dit Le Coudinier (Mosnac)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	30 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAEC
		Fléac-sur-Seugne		40 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Pons centre		100 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Lieu-dit Château-Renaud (Bougneau)		50 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Lieu-dit Auvignac (Montils)		50 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Entre les lieux-dits La Cornelle et Jarlac sur le bras de Seugne dit « l'Etier des Terres » (Montils)		80 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Le Moulin de Rabaine (La Jard)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Lieu-dit Courcion (Berneuil)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Lieu-dit le Gué de Marraud sur le bras de Seugne dit « l'Etier de Courpignac » (Les Gonds)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
La Maine	1 <sup>ère</sup>	2 secteurs : Le pont de Tende en aval (Limitrophe Clion/Seugne et St-Genis-de-Saintonge) et le lieu-dit Chez Tardi en amont (Limitrophe Clion/Seugne et St-Sigismond-de-Clermont)	Gaule Jonzacaise	350 kg	150 kg à l'ouverture et 4 x 50 kg semaines 11, 12, 14 et 16.	TRF
Le Tarnac		Du pont de La Laigne jusqu'à Chez Belot, commune de Nieul-le-Virouil		70 kg	30 kg à l'ouverture et 2 x 20 kg semaines 12 et 14	
Le Biget	2 <sup>ème</sup>	Du pont de La Roche (Coulonges, pont D 47 direction Gimeux) à la confluence avec le Né		120 kg	30 kg à l'ouverture et 3 x 30 kg semaines 11, 12 et 13.	TRF, TAEC
Le Pharaon		Du pont de Bapaille (Mortiers) jusqu'au lieu-dit Le Geay, en aval de la confluence avec le Lariat		150 kg	45 kg à l'ouverture et 3 x 35 kg semaines 11, 13 et 15.	
Le Trèfle		St-Ciers/Champagne (second pont D 251 E3 direction Brie-sous-Archiac)	120 kg	30 kg à l'ouverture et 3 x 30 kg semaines 11, 13 et 15.	TAEC	
Le Taillon		Saint-Dizant du Gua (pont D 145)	115 kg	40 kg à l'ouverture et 3 x 25 kg semaines 12, 14 et 16.		
Le Né		Germignac et Celles	30 kg	1 lâcher pour le week-end de Pâques (31 mars et 1 <sup>er</sup> avril)	TAEC, TRF, SDF	
La Livenne		Chepniers, Jussas, Corignac	200 kg	100 kg à l'ouverture + 100 kg le 07 avril.		
Le Mouzon		Neuvisq, Montguyon	170 kg	85 kg à l'ouverture + 85 kg le 07 avril.	TRF	
Le Lary		Saint-Palais-de-Négrignac, Saint-Martin d'Ary, Clérac	370 kg	185 kg à l'ouverture + 185 kg le 07 avril.		
Le Palais	Montguyon	180 kg	90 kg à l'ouverture + 90 kg le 07 avril.	TAEC		
Le Meudon	Bédenac	20 kg	10 kg à l'ouverture + 10 kg le 07 avril			
La Dronne	Des Herveux au Maine Dufour	Amicale des Pêcheurs de Saint-Aigulin	320 kg	200 kg à l'ouverture + 120 kg semaine 12	TAEC	
La Mâme	De Boscarnant/La Génétouze jusqu'à la confluence avec la Dronne		70 kg	40 kg à l'ouverture + 30 kg semaine 12		
La Mozenne	De Saint-Martin-de-Coux jusqu'à la confluence avec la Dronne		20 kg	10 kg à l'ouverture + 10 kg semaine 12		
<b>TOTAL LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2018</b>				<b>11 040 Kg</b>	<b>Dont 5 690 kg pour l'ouverture</b>	